

Charte d'accessibilité - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FORMATION

Contexte

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Engagement de COS & CO

Accueillir dans ses formations le public en situation de handicap sans discrimination.

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap

| Typologie de HANDICAP | Adaptations et compensations possibles | Organisation |
|--|---|--|
| Auditif | Accès à la lecture labiale Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur(trice) etc... Traducteur(trice) ou application LSF (langue des signes française) | Oui en intra Brief avec l'interlocuteur de l'entreprise |
| Fatigabilité Trouble de l'attention | Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques Fauteuil/siège adapté Connaître les procédures en cas d'urgence selon le type de maladie | Oui en intra Brief avec l'interlocuteur de l'entreprise |

| Typologie de HANDICAP | Adaptations et compensations possibles | Organisation |
|-----------------------|---|---|
| Moteur (physique) | Fauteuil/siège/Souris/clavier adaptés Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR – Personnes à Mobilité Réduite Lieu accessible par les transports en commun – Parking handicapé | Oui en Intra ou location de salle adaptée Brief avec l'interlocuteur de l'entreprise |
| Visuel | Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion Mettre un écran individuel à disposition Rendre accessible les supports de cours (police Arial et caractères au minima en taille 16, adapter les couleurs et le matériel pédagogique, Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.) | Oui Intra ou Location de salle adaptée Brief avec l'interlocuteur de l'entreprise |

Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail (cf liste en fin de document)

Vérifier l'adéquation Handicap – Projet

Au cours du premier entretien, nous voyons ensemble définir vos contraintes, vos contre-indications mais aussi vos atouts dans le cadre de la formation. Ce qui va nous permettre :

- D'Identifier les mesures nécessaires à votre accueil (lieu, mobilier, personnel accompagnateur, traducteur, etc.) et s'assurer qu'elles sont disponibles aux horaires de formation.
- D'Adapter à l'handicap, si besoin, les outils et supports, documents de cours, évaluation de fin de formation, évaluation des acquis.

Anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation.

Adaptation pédagogique

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

Les rythmes

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires

Évaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux (à l'externe et dans les locaux)
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

La mise en en place d'un suivi renforcé du stagiaire handicapé au cours de formation permettra de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

Le Réseau de professionnels

Région

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle consolide le rôle des Régions en matière de formation et d'orientation professionnelle. Elles réaffirment le rôle des Régions chargées « dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle [...] de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes situation de handicap ». Dans ce cadre, la Région en matière de handicap définit et met en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes situation de handicap, en concertation avec l'Etat, le service public de l'emploi, l'Agefiph, le FIPHFP, les organisations syndicales et les associations représentatives des personnes situation de handicap.

Conseil régional 2 Rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, France

Standard téléphonique : 01 [53 85 53 85](tel:0153855385)

Agefiph

Créée par la loi de 1987 et confortée dans son rôle par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes situation de handicap dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.

Au service de cette mission, l'Agefiph collecte et gère les contributions des entreprises soumises à l'obligation d'emploi de 6%.

Rôle et mission

Elle propose une offre d'interventions composée de services, de prestations et d'aides destinés :

Aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi (titulaires d'une RQTH, d'une pension d'invalidité, quelle que soit sa catégorie, d'un taux d'IPP supérieur ou égal à 10 %, d'une carte d'invalidité ou d'une allocation adulte handicapé ou ayant déposé un dossier à la MDPH).

Aux entreprises privées, quel que soit leur taille (financée par les contributions des entreprises de 20 salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi, l'offre d'interventions est mobilisable pour toutes les entreprises privées sans condition de taille).

Adresse : 192, avenue Aristide Briand 92226 Bagneux Cedex. Téléphone : 0800 11 10 09

[Personne handicapée | Agefiph](#)

Cap Emploi

Dans leur forme actuelle, les Organismes de Placement Spécialisé (OPS) ont été mis en place depuis le 1er janvier 2018, sous l'appellation Cap emploi.

Leur objectif est de sécuriser les parcours des personnes situation de handicap les plus fragiles (dont le handicap constitue le frein principal à l'emploi) et favoriser les transitions professionnelles.

Ils accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap (dont le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi), dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi, ainsi que les personnes situation de handicap en emploi (lorsque le handicap constitue le frein principal au maintien dans l'emploi ou à l'évolution professionnelle).

6 Bis Boulevard Victor Hugo 78300 Poissy - Tel : 01 34 01 30 00

<https://www.capemploi-78.com>

MDPH

Crée le 08/02/2024

Mise à jour : version 01 du 08/02/2024



Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées et leurs proches, leur attribuent des droits. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Prestations : AAH- RQTH- - fonds départemental de compensation du handicap

2 place André Mignot 78012 Versailles - Tel : [08-01-80-11-00](tel:08-01-80-11-00)

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78>

FRANCE TRAVAIL

Conseiller ou conseillère de chaque personne

24 rue de Vergennes 78000 Versailles Tel : 3949

Associations

APEDYS – Fédération ANAPDEYS

Association pour accompagner enfants et adultes DYS dans leur quotidien y compris la vie professionnelle

[Index - Dyslexie - Association des parents d'enfants dyslexiques \(apedys.org\)](https://www.apedys.org) Tel : 07 55 63 33 32

APF France Handicap

Agit pour l'égalité des droits des personnes en situation de handicap et notamment propose des solutions pour les personnes en situation de handicap – mène des actions de formations professionnelles- apporte un soutien juridique

17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris - Tél. : 01 87 40 57 42

[Page d'accueil | APF France handicap \(apf-francehandicap.org\)](https://www.apf-francehandicap.org)

Personne ressource :

Pascale BARLIER

pascale.barlier@cosandco.fr

Tel : 06 64 80 94 88